



**Faculté  
de Droit**  
Saint-Étienne

# Les influences du droit public sur le droit des affaires

Colloque

**Jeudi 20  
& vendredi  
21 mars**

entrée gratuite sur inscription



**Maison de l'Université**  
Université Jean Monnet  
10 rue Tréfilerie  
42023 Saint-Étienne





# Jeudi 20 mars

Salle des spectacles – Maison de l'Université

**8h30** | Accueil des participants

**9H - 9H15** | DÉBUT DES TRAVAUX

Allocution de bienvenue : Baptiste BONNET, Doyen de la Faculté de droit, Université Jean Monnet de Saint-Étienne

Ouverture : Étienne CORNUT, Professeur à l'Université de Saint-Étienne / Université de Lyon, Directeur du Centre de Recherches Critiques sur le Droit (CERCRID - UMR 5137)

**9H15** | INTRODUCTION

Irina PARACHKEVOVA-RACINE, Professeur à l'Université Côte d'Azur

**9H45 - 10H30** | CHAPITRE 1 | DROIT DES SOCIÉTÉS ET DU MARCHÉ

Sous la présidence de Romuald PIERRE, Maître de conférences en droit privé à l'Université de Saint-Étienne

- Johan PROROK, Professeur de droit privé à l'Université de Saint-Étienne : « Comment améliorer la procédure répressive devant l'AMF ? »
- Jean-Baptiste BARBIÉRI, Professeur de droit privé à l'Université de Toulouse Capitole : « L'influence du droit public sur la construction du régime de responsabilité civile du dirigeant social »
- Akram EL MEJRI, Maître de conférences en droit privé à l'Université Paris Nanterre : « L'influence de la jurisprudence administrative sur le droit des sociétés »

**10h45 - 11h** | Pause

- Charles BUGNOT, Maître de conférences en droit privé à l'Université de Lorraine (Metz) : « L'action spécifique »
- Matthieu ZOLOMIAN, Maître de conférences en droit privé à l'Université d'Angers : « La gouvernance des sociétés publiques »
- François BARRIERE, Professeur de droit privé à l'Université Lyon 2 : « Le contrôle des investissements étrangers »

**11H45** | ÉCHANGES AVEC LA SALLE

**12h** | Déjeuner libre

**14H - 15H** | CHAPITRE 2 | DROIT EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

Sous la présidence de Malik LAAZOUZI, Professeur de droit privé à l'Université Paris-Panthéon-Assas

- Mathieu COMBET, Maître de conférences en droit privé à l'Université de Saint-Etienne : « La matière administrative dans le règlement Bruxelles 1 bis »
- Maxence CHAMBON, Professeur de droit public à l'Université d'Artois : « L'insoutenable relativité de l'être : la rencontre du droit des affaires et du droit public »
- Mehdi LAHOUAZI, Professeur de droit public à l'Université de Paris Nanterre : « L'impérativité de la matière administrative dans l'ordre international »
- Philippe COLEMAN, Professeur de droit public à l'Université Bretagne Sud : « Les interventions des créanciers publics dans les restructurations de dettes souveraines »

**15h - 15h15** | Pause

- Mathieu ROUY, Docteur en droit public, Enseignant-chercheur contractuel à Sciences Po Rennes : « Les justifications des entraves nationales dans les libertés de circulations »
- Gaëlle HARDY, Professeur de droit public à l'Université d'Angers : « BCE, surveillance bancaire et transition environnementale » - (en visio)
- Vincent GIOVANNINI, Maître de conférences en droit privé à l'Université de Saint-Etienne : « Le contrôle des opérations de concentrations sous les seuils de notification »
- Francesco MARTUCCI, Professeur de droit public à l'Université Paris-Panthéon-Assas : « Les services d'intérêt économique général confronté au marché » - (en visio)

**16H15** | ÉCHANGES AVEC LA SALLE

**16h30** | Fin des travaux



# Vendredi 21 mars

Salle du conseil – Maison de l'Université

**8h30** | Accueil des participants

**9H** | REPRISE DES TRAVAUX

**9H - 9H45** | CHAPITRE 3 | DROIT COMMERCIAL ET DES ENTREPRISES

Sous la présidence d'Aurélien ANTOINE, Professeur de droit public à l'Université de Saint-Étienne

- Solène RINGLER, Maître de conférences en droit privé à l'Université d'Angers : « La régulation publique face à la liberté d'entreprendre : l'exemple des dark stores et les dark kitchen »
- Frédéric BUY, Professeur de droit privé à Aix Marseille Université : « Le rôle du ministre de l'économie dans la lutte contre les pratiques restrictives »
- Adrien BEZERT, Professeur de droit privé à l'Université de Bourgogne : « Droit public et procédures collectives »

**9h45 - 10h** | Pause

- Christophe ROUX, Professeur de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3 : « Domaines et baux »
- Hervé DE GAUDEMAR, Professeur de droit public à l'Université Jean Moulin Lyon 3 : « L'urbanisme commercial »
- Ariane PERIN-DUREAU, Professeur de droit privé à l'Université de Strasbourg : « L'assujettissement à l'impôt des personnes publiques »

**10H45** | ÉCHANGES AVEC LA SALLE

**11H** | PROPOS CONCLUSIFS

Nicolas BORGA, Professeur de droit privé à l'Université Jean Moulin Lyon 3

**11h30** | Fin des travaux



# Présentation

L'opposition entre le droit public et le droit privé est une des plus anciennes ancrées dans l'imaginaire des praticiens et étudiants du droit. Les besoins des personnes publiques et des personnes privées ne seraient pas identiques, leurs attentes non plus, les règles de droit marquant cette différence fondamentale.

Pourtant, cette division fondamentale perd de sa vigueur lorsque l'on considère certains domaines du droit. C'est le cas du droit pénal, du droit fiscal ou encore du droit douanier alors que des impératifs publics commandent, encadrent et réglementent les relations privées. Cette influence des impératifs publics dans la réglementation privée se retrouve aujourd'hui tout particulièrement en droit des affaires, matière régissant les relations entre les différents acteurs de l'économie. Qu'il s'agisse de droit commercial, de droit des sociétés, de droit financier ou encore de droit bancaire, force est de constater que l'évolution récente des réglementations impose la prise en compte d'intérêts publics. La preuve la plus évidente est le développement des considérations environnementales dans tous les pans du droit des affaires.

L'influence du droit public sur le droit des affaires est donc patente, et ses manifestations sont variées. Le droit public peut ainsi prendre le pas sur le droit des affaires, ou encore l'infléchir certains de ses mécanismes. Cette influence peut aussi aboutir à la création d'instruments nouveaux, que d'aucun pourrait qualifier de mixtes. L'objectif de ce colloque est de mettre en avant ces différents phénomènes afin de mieux comprendre l'évolution du droit des affaires et l'intervention de l'Etat dans l'économie

## DIRECTION SCIENTIFIQUE

Mathieu COMBET, Maître de conférences en droit privé à l'Université de Saint-Etienne.

Mathieu ZOLOMIAN, Maître de conférences en droit privé à l'Université d'Angers.

## ACCÈS

Conseillé en tramway : depuis la gare Châteaureux, Tram T3 direction Bellevue ou Solaure - arrêt Campus Tréfilerie.

